



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 86246

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la représentation de la France à l'étranger. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de conforter cette représentation.

Texte de la réponse

L'adaptation des réseaux diplomatique, consulaire et culturel répond à une exigence d'appui à nos priorités de politique étrangère, à l'évolution des enjeux internationaux et de suivi du développement des communautés françaises à l'étranger. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le principe d'universalité du réseau a été confirmé, tout en s'inscrivant pleinement dans un objectif de limitation des dépenses publiques et de rénovation des moyens d'action. Il a donc été entrepris de : moduler les missions des ambassades : une répartition de notre réseau actuel de 162 ambassades en trois catégories de postes (missions élargies, missions prioritaires, présence diplomatique) a été mise en oeuvre et s'accompagne d'une démarche de modulation des missions et d'allocation des moyens adaptée en fonction de nos besoins et intérêts stratégiques et bilatéraux ; améliorer l'efficacité de nos contributions internationales : le ministère des affaires étrangères et européennes a mis en oeuvre une politique de professionnalisation et de fiabilisation de la gestion des contributions internationales consistant à recentrer ses contributions, à développer des outils de gestion et de pilotage et à évaluer systématiquement l'impact de l'action des organisations financées par la France ; renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger : la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État a créé trois établissements publics à caractère industriel et commercial sous tutelle du ministère des affaires étrangères et européennes : l'Institut français, Campus France et France expertise internationale. Parallèlement, le ministère des affaires étrangères et européennes a poursuivi la modernisation de son réseau culturel et de coopération engagée en 2009, notamment par la fusion des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et des établissements à autonomie financière (EAF) et le renforcement de l'adéquation de notre réseau avec nos priorités sectorielles et géographiques en conduisant une réflexion sur les missions de notre dispositif de coopération : évolution de notre réseau de centres culturels ; recherche de synergies avec le réseau des Alliances françaises ; réflexion sur notre dispositif d'assistance technique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86246

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8656

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8360